

Fil de service en conduit souterrain:

- Le client est responsable de faire installer le conduit à ses frais par une entreprise spécialisée qui a toutes les compétences requises à ce type d'installation;
- Le conduit doit être distinct de celui servant à l'alimentation électrique du bâtiment;
- Le conduit doit être de type rigide et d'un diamètre minimal de 3,75 cm (1½ pouce);
- Le conduit doit être déployé du poteau de service du client jusqu'à l'intérieur de la résidence ou du bâtiment;
- Le conduit doit remonter sur le poteau de service à une hauteur de 1,5 m (5 pieds) et être fixé solidement au poteau à tous les 0,5 m à partir du niveau du sol;
- Une fois le conduit installé, le client doit s'assurer que le conduit demeure scellé de façon à éviter les introductions d'eau ou de débris à l'intérieur du conduit;
- Le conduit doit remonter le long de la fondation du bâtiment et être raccordé à un connecteur de type « LB » semblable à celui illustré ci-dessous avant de traverser la fondation jusqu'à l'intérieur du bâtiment;



- Une boîte de tirage extérieur semblable à celle illustrée ci-dessous doit être installée à tous les 30 m de conduit de façon à pouvoir assurer le tirage du fil de service à l'intérieur du conduit;

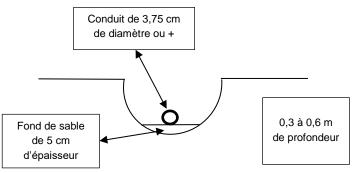






Rester proche, voir loin.

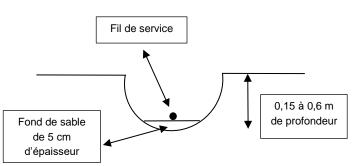
- Une corde de tirage doit être installée à l'intérieur du conduit afin de permettre la pose du fil de service. La corde de tirage doit être en nylon tressé d'environ ¼ de pouces (0,64 cm) ou l'équivalent;
- La tranchée à l'intérieur de laquelle le conduit sera installé doit respecter les paramètres suivants :



- Une profondeur de 0,6 m dans les endroits accessibles aux véhicules automobiles
- 2. Une profondeur de 0,3 m dans les endroits inaccessibles aux véhicules

Fil de service en tranchée :

- Le client est responsable de faire creuser la tranchée à l'intérieur de laquelle le fil de service se trouvera et cette action est à ses frais.
- Le client est responsable de faire creuser la tranchée à ses frais par une entreprise spécialisée qui a toutes les compétences requises à ce type d'installation.
- La tranchée doit respecter les paramètres suivants :



- Une profondeur de 0,6 m dans les endroits accessibles aux véhicules automobiles
- 2. Une profondeur de 0,15 m dans les endroits inaccessibles aux véhicules
- 3. Le fond de la tranchée doit être recouvert d'une épaisseur de 5 cm de sable
- 4. Le fil de service devra être recouvert d'une épaisseur de 5 cm de sable





Propriété et entretien :

- Sogetel demeure en tout temps l'unique propriétaire du fil de service;
- Le client est responsable du maintien en bonne condition de la tranchée et du conduit. Le client est responsable de tout dommage causé au fil de service.

Modalités applicables :

Toutes les modalités applicables aux services de télécommunications fournis par Sogetel sont décrites dans le contrat de services de télécommunications, dont les modalités générales se trouvent ici : https://sogetel.com/contrat-de-service-de-telecommunications En cas d'incompatibilité entre les spécifications décrites ci-dessus et les clauses du contrat de services de télécommunications, les clauses du contrat ont préséance.

